Club de Hockey Amateur de Rouen

DOSSIER D'INSCRIPTION 2018 – 2019
LOISIRS

Etat Civil LICENCIÉ			
Nom Licencié		**Prénom Licencié**	
Date de Naissance		Lieu de Naissance	
Nationalité		N° du département naissance	
Adresse			
Code Postal		Ville	

Téléphone			
Domicile		Mobile Joueur	
Autre personne		Tel autre personne	
Email 1			
Email 2			

Catégorie	☐ Gentlemen	☐ Old School	☐ Grands Débutants
N° Licence			

Pièces à fournir

- 1 photo d'identité **Obligatoire**, pour les nouveaux licenciés (nom, prénom au dos)

- 1 certificat médical de – d'un an avec N° au conseil de l'ordre du médecin, pour les **nouveaux** licenciés. Pour les autres, le certificat médical est valable 3 ans. Fournir, à la place, l'attestation jointe au dossier.

- Le dossier de **sur-classement simple** : pour les joueurs nés en 2001, 2000, 1999, établi par votre médecin

- Signature de tous les documents joints

- **Vos règlements** :

5 Chèques à l'ordre du **CHAR**, à remettre en même temps que ce dossier.
Ils seront encaissés comme suit : 90.00€ lors du dépôt du dossier, 80€ le 15/10/18, 80€ le 15/11/18, 80€ le 15/01/19, 80€ le 15/02/19
Les chèques vacances sont acceptés pour régler la cotisation.

TARIFS

☐ **Loisirs**	**410.00 €**
☐ **Si 2ème licence**	**315.00 € ou 350€ ***
☐ **Si 3ème licence**	**265.00€ ou 300€ ***

- *** Tarifs 2ème et 3ème licencié différents selon âge du joueur (jogging inclus pour les mineurs)**

Déclaration à remplir et à signer

Je soussigné…… autorise les responsables du Club de Hockey Amateur de Rouen à faire pratiquer sur ma personne, tous les examens complémentaires, ou interventions légales ou chirurgicales que son état de santé pourrait justifier dans le cadre de l'urgence, ainsi qu'à le faire transporter dans le centre hospitalier ou la clinique les plus proches si besoin. Cette autorisation est valable au sein du club, pour les différents déplacements en France, ainsi qu'à l'étranger.
Je certifie exacts tous les renseignements portés sur ce document et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront l'objet d'un traitement informatisé relevant de l'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L.
Ces informations pourront faire l'objet de cession. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, un droit d'accès et de rectification étant ouvert auprès de la Fédération Française de Hockey sur Glace – 33 Avenue de la Plaine des Sports – 95800 CERGY.

Signature

Droit à l'image

Je soussigné, M. ……, AUTORISE / N'AUTORISE PAS (1) le CHAR à publier mon image, dans le cadre de toute publication, sur tout support, y compris sur FACEBOOK, relatifs à la promotion du club et du hockey sur glace.

Signature ……
(1) rayer la mention inutile

Règlement Intérieur

1. Politique du Club

Le Comité Directeur du club, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, le conseil demande à chaque membre d'adhérer au règlement intérieur en même temps qu'il prend sa licence.

Les entraîneurs entraînent, les dirigeants dirigent, et les parents confient leurs enfants aux premiers en s'en tenant à leur rôle de parents, inculquant à leurs enfants la discipline et le savoir-vivre indispensable à la vie en collectivité.

Il est indispensable, pour la réussite du Club et de chaque équipe que chacun reste à sa place.

Le Club ne peut fonctionner qu'avec des Responsables d'Equipe et des parents impliqués : pour apprendre l'esprit d'équipe aux enfants, les parents eux-mêmes doivent donner l'exemple en s'impliquant dans la vie de l'équipe et du club.

Sans parents bénévoles, il n'est pas possible d'organiser les matchs et tournois qui feront progresser les enfants : organisation des buvettes, de la table de marque, rangement des vestiaires …

2. Les Responsables d'Equipe

Pour ceux qui souhaitent devenir responsable d'équipe, il convient de déposer une lettre de candidature. Les responsables d'équipes sont nommés par le Comité Directeur et s'engagent notamment :

- A encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors de tous les matchs et des tournois amicaux ou officiels,
- A organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leur équipe est engagé,
- A être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'informations,
- A demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, sponsoring…) engageant la responsabilité du club auprès des instances concernées,
- A informer les dirigeants de tout évènement particulier intervenu au sein de l'équipe,
- A ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif.

Un mémo du responsable d'équipe est remis en début de saison et des réunions seront organisées en cours de saison afin de faire régulièrement le point et d'échanger. Là encore, un esprit de sport d'équipe doit prédominer.

3. Obligations du joueur. Il s'engage :

- A être licencié auprès de la FFHG

- A participer régulièrement aux entraînements et aux matchs, à être présent sur la glace à l'heure exacte,
- A prévenir son entraîneur ou le Club en cas d'absence
- A respecter toutes les consignes de l'entraîneur et du responsable d'équipe,
- A avoir une attitude correcte envers les coaches, ses co-équipiers, le responsable d'équipe, l'équipe dirigeante, les arbitres, les spectateurs et le personnel de la patinoire
- A respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le club que lors des déplacements,
- A s'assurer de la conformité de son équipement complet avant chaque entraînement et match
- A respecter les couleurs du CHAR
- A consulter régulièrement les panneaux d'information
- A accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement,

- A régler les frais relatifs aux pénalités financières infligées par le corps arbitral, à son encontre,

- **A régler les frais** relatifs au **transfert** de licence ou **prêt**,

- A ne pas avoir en sa possession des substances dopantes, illicites et autres produits contraires à l'hygiène du sportif (tabac, tabac à chiquer, alcool…)

A ne pratiquer aucune forme de bizutage, celui-ci étant un délit puni par la loi du 18 juin 1998,

- A accepter de se soumettre à tous contrôles sollicités par l'Etat, la Commission Médicale de la F.F.H.G et, plus généralement, par toute Commission dûment mandatée par le mouvement sportif. En cas de non-respect de cet engagement, une suspension à titre conservatoire sera automatiquement infligée et les règlements fédéraux appliqués.

- A ne pas consommer ces mêmes substances dans l'enceinte de la patinoire et sous les couleurs du club de Rouen.

4. Règles de fonctionnement

- Le Club décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte des effets personnels et de matériel dans ses locaux comme en déplacement.

- Aucun remboursement de COTISATION ne sera effectué en cours de saison, sauf si le joueur fournit un certificat médical établissant que son état de santé ne lui permet plus la pratique du hockey pendant au moins 3 mois consécutifs.

- La licence ne fait l'objet d'aucun remboursement.

- Nous vous rappelons que le sur-classement ne prédispose en aucun cas de la sélection en catégorie supérieure de votre enfant, celle-ci étant de la responsabilité exclusive des entraîneurs.

-Chaque membre, chaque parent s'engage lors de son adhésion ou de celle de son enfant au club, à respecter le présent règlement. Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par le Comité Directeur. Le Conseil de discipline se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du club du joueur et/ou des parents sans avertissement préalable.

Rouen le, Signature Joueur Signature Parents (si joueur mineur)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N°15699*01

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc…) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

ATTESTATION DU LICENCIE MAJEUR

Questionnaire de santé QS-SPORT
Renouvellement de la licence FFHG
Saison 2018/2019

Je soussigné .....[Prénom NOM]
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date : .....

Signature du licencié

ATTESTATION DU LICENCIE MINEUR

Questionnaire de sante QS-SPORT
Renouvellement de la licence FFHG
Saison 2018/2019

Je soussigné .....[Prénom NOM]
en ma qualité de représentant légal de .....[Prénom NOM]
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date : .....

Signature du représentant légal

RAPPEL REGLEMENTAIRE

A compter du 1er juillet 2017, le renouvellement de la licence n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (**sauf tous les trois ans**).
Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, disponible sur le site internet fédéral, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.

Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation (et non le questionnaire lui-même)

Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (*en compétition le cas échéant*.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE,
AREN'ICE, 33 AVENUE DE LA PLAINE DES SPORTS, 95 800 CERGY
Tél : +33(0) 1 85 76 49 49
Fax : +33(0) 1 85 76 49 29
contacts@ffhg.eu
www.hockeyfrance.com

PROCEDURE DE SUR-CLASSEMENT ET FICHE MEDICALE

RAPPEL

ce formulaire doit obligatoirement être utilisé dans tous les cas de sur-classement ***quelle que soit la discipline pratiquée***.

HOCKEY SUR GLACE MASCULIN et FEMININ/ HOCKEY LUGE

le dossier de sur-classement se compose de deux parties distinctes :

A – DOSSIER DE SURCLASSEMENT (recto – verso)

⇒ recto : informations concernant le licencié, autorisation parentale, autorité demandant le sur-classement
⇒ verso : fiche d'aptitude

B – FICHE MEDICALE (partie à détacher par l'adhérent)

Document que le licencié doit (après qu'elle ait été dûment complétée par le médecin examinateur) remettre à son club **sous enveloppe cachetée portant mention des noms, prénom, club du licencié**

A) SIMPLE SURCLASSEMENT

1) La première page du dossier doit être renseignée et signée par le président de l'association et les parents du licencié

2) Le dossier est remis au licencié par son club afin qu'il effectue sa visite médicale d'aptitude auprès du médecin de son choix

3) Le médecin examinateur est tenu de compléter l'encadré ❶ de la fiche d'aptitude ainsi que la fiche médicale.

4) Le licencié détache la fiche médicale qu'il place dans une enveloppe cachetée, portant *nom – prénom – club* du licencié concerné. Il remet cette enveloppe avec la seconde partie du dossier aux dirigeants de son club.

5) Le club peut – à partir de l'avis donné par le médecin examinateur – saisir la licence surclassée de l'adhérent, et doit conserver le dossier médical

   Dans l'hypothèse où le sur-classement interviendrait après validation de la licence, le club devra saisir, à l'aide du bouton « sous classement / sur classement » situé dans le logiciel I-club, le sur-classement.

6) Le dossier complet est à envoyer au médecin fédéral national par mail, Fabrice LECLERC – f.leclerc@ffhg.eu
   Un contrôle aléatoire sur les dossiers de sur-classement pourra être fait par la fédération par l'intermédiaire du médecin fédéral national.

   - Après étude des tests effectués par le licencié, le médecin fédéral national pourra émettre un avis défavorable et en informera alors le club et le service des licences en renvoyant l'encadré 2 avec l'avis défavorable. Si le médecin fédéral national ne s'oppose pas au sur-classement, aucun document ne sera envoyé au club ou au service des licences. La fiche médicale est conservée par le médecin fédéral (Fabrice LECLERC)

B) SURCLASSEMENT U16 (U17 1ère année) et U20

. Même procédure que pour les autres sur-classements mais **ECG obligatoire**

C) SUR-CLASSEMENT MIXITE : réservé aux catégories U9 & U11

D) SOUS-CLASSEMENT MIXITE : réservé aux catégories U15, U17, U20 et senior

E) DOUBLE SOUS CLASSEMENT MIXITE : soumis à l'approbation de la DTN et médecin fédéral

Demande à adresser à : a.gibier@ffhg.eu

DOSSIER DE SUR-CLASSEMENT du joueur

Nom : …… Prénom :……

N° de licence : …… Nom du club : ……

licencié depuis : …… ans
date de naissance : …… discipline pratiquée : ……

adresse de l'Association *(pour retour du dossier visé par le médecin fédéral) :*

……

AUTORISATION PARENTALE
(pour les mineurs)

Nous soussignés, ……., autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie …….

Fait le, ……..à ……..

Signature du père signature de la mère

AUTORITES DEMANDANT L'APTITUDE
(les signatures du Président et de l'entraîneur sont obligatoires)

Président du Club : …….. Signature :

Entraîneur : …….. Signature :

☐ sur-classement ☐ sur-classement MIXITE (**U9 & U11 uniquement**)

☐ MIXITE sous-classement ☐ MIXITE double sous-classement

demandé de la catégorie ……. à la catégorie ……

Cachet de l'Association

CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, , la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs.

F I C H E D`A P T I T U D E

❶ CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur ……., certifie avoir examiné,
Mr/Melle ……pour l'obtention d'un :

☐ sur-classement	☐ apte	☐ inapte
☐ sur-classement MIXITE (**U9 & U11 uniquement**)	☐ apte	☐ inapte

Fait à ……., le ……

Cachet et signature du médecin

❷ AVIS DU MEDECIN FEDERAL NATIONAL (en l'absence des Médecins de ligues)

Après examen du dossier médical ou du licencié

Je soussigné, Docteur **Fabrice LECLERC, médecin fédéral national**, certifie avoir examiné le dossier médical de Mr/Melle ……
pour l'obtention d'un :

☐ sur-classement	☐ apte	☐ inapte
☐ sur-classement MIXITE (**U9 & U11 uniquement**)	☐ apte	☐ inapte

Fait à ……., le ……

Cachet et signature du médecin fédéral national

❸ MIXITE
SOUS-CLASSEMENT // DOUBLE SOUS-CLASSEMENT

(*annexe 2 – règlement ALM*)

Je soussigné, Président du club …… sollicite,
le sous classement/double sous classement de Melle……

☐ U15 mixité en U13	☐ U20 mixité en U17
☐ U17 mixité en U15	☐ senior mixité en U20

☐ double sous classement (adresser dossier à : a.gibier@ffhg.eu)

Fait à ……., le ……

Document à transmettre par le licencié sous enveloppe cachetée portant son nom-prénom et le nom du club, accompagné de la fiche d'aptitude, au secrétariat du club

confidentiel médical

(se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale)

Nom et prénom de l'adhérent : …… date de naissance : ……

nom du club : ……..

Surclassement ☐

Mixité **(joueuse U9 et U11 uniquement**) ☐

1- Données morphologiques :

Poids……. Taille ……..

Les valeurs doivent être équivalentes à celles de la catégorie d'âge supérieure.

2- Examen clinique général :

(Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmo…pouvant entraîner une gêne et contre indiquer la pratique à un niveau supérieur)……
……..

3- Examen cardio-vasculaire :

a) Antécédents familiaux : ……
b) Antécédents personnels : malaise, syncopes……
c) Clinique : ……..
d) Epreuve fonctionnelle : Indice de RUFFIER= (P0+P1+P2) – 200 / 10 (*à partir de la catégorie U13*)
Pouls au repos, PO = ……..

Faire pratiquer 30 accroupissements en 45 secondes

Pouls dès la fin de l'effort, P1 = ……..
Pouls une minute après l'effort, P2 = ……..

Résultats : de 0 à 2 : athlétique - de 3 à 5 : bonne adaptation à l'effort - de 6 à 10 : adaptation moyenne - au delà de 10 : adaptation mauvaise. Un indice de Ruffier supérieur à 8 est une contre-indication au surclassement

4- Examen locomoteur :

a) Rachis (radios au moindre doute) : ……
b) Genoux (conflits fémoro patellaires, instabilité) : ……
c) Pieds (podoscopie ? stabilité de la cheville) : ……..
d) Autres : …… .

5- Autres éléments d'appréciation :

a) Autres sports pratiqués : ……
b) Charges totales d'entraînement hebdomadaires : ……..
c) Niveau scolaire : ……
d) Sommeil : ……..
e) Traitements en cours : ……

6- Motif de la demande :

……
……

7- Examens complémentaires éventuels :

- ECG, (**Obligatoire pour le surclassement des U16 et U20 - Compte rendu à joindre au dossier :**
……..
……
- échocardio, EFR, épreuve d'effort…..
……
……

Nom du médecin examinateur : ……..……

Fait à, ……..le ……..……

confidentiel médical

ATTESTATION 2018/2019

PRÉLÈVEMENTS & EXAMENS AUTORISÉS DANS LE CADRE DES CONTROLES ANTI-DOPAGE

Conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans le cadre des contrôles anti dopage ;

Je soussigné, ……

Représentant légal de l'enfant mineur ……..

autorise ☐

n'autorise pas ☐

- *Cochez votre choix*

Que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant un prélèvement sanguin ou salivaire.

En foi de quoi, je remets la présente attestation au responsable de l'association dans laquelle mon enfant est licencié(e).

Nota bene : l'absence d'autorisation pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Fait à ……..

le ……/……/……

Signature licencié ou représentant légal et cachet du club :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE,
AREN'ICE, 33 AVENUE DE LA PLAINE DES SPORTS, 95 800 CERGY
Tél : +33(0) 1 85 76 49 49
Fax : +33(0) 1 85 76 49 29
contacts@ffhg.eu
www.hockeyfrance.com

Club de Hockey Amateur de Rouen

LETTRE DE DECHARGE

Je soussigné(e), ……., Père, Mère, Tuteur(*) autorise le Responsable de l'Equipe de Hockey sur Glace du Club de Hockey Amateur de Rouen à prendre toutes les décisions qui s'imposent au cas où mon enfant …….. serait victime d'un accident (hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie, sortie d'hôpital) pendant les déplacements et au cours des matchs de compétition ou amicaux de la saison sportive 2018-2019, en France ainsi qu'à l'Etranger.

D'autre part, je signale que mon enfant est allergique à :……..
……
et/ou qu'il suit un traitement particulier pour :
……
(exemple : asthme d'effort d'où ventoline).

<u>Personne à prévenir en cas d'urgence :</u>

Nom :

Prénom :

Tél domicile :

Tél portable :

Tél bureau :

N° sécurité sociale de l'enfant :

Nom de la Mutuelle : **N° adhérent :**

Date et signature du responsable légal précédée de la mention « lu et approuvé »

(*) rayer les mentions inutiles